

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.02

Nombre de membres

En exercice 37
Présents 20
Votants 22
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Adrien LARDIN, Christian MARCOZ, Annick LEHNEBACH, Fleury CHAUSSABEL, Jocelyn BAZUS, Didier GONZALES, Jean-François GUIBOUD-RIBEAUD, Denis MOLLIERE, Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Christian BERTHOLLIER, Alain DUTRUC avec pouvoir à Annick LEHNEBACH, Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**MARCHE DE
TRAVAUX
POUR LA
CONSTRUCTION DES
FUTURS LOCAUX «
MAISON DE L'EAU
DES PAYS DU GUIERS »
-
LOT
« ELECTRICITE ET
PHOTOVOLTAÏQUE »**

M. le Président rappelle à l'Assemblée que la consultation pour la passation du marché public de travaux relatif à la construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers » à Pont de Beauvoisin (Isère) a été lancée le à l'automne 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert comportant 13 lots.

Suite à la délibération N°2024-65 en date du 18 décembre 2024, le président rend compte à l'Assemblée de la signature des marchés. Il rapporte que seulement 12 lots ont pu être signés puis notifiés sur les 13 attribués par la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2024.

En effet, suite à l'introduction d'un recours précontractuel par l'entreprise ELEC PARTNERS concernant le lot n°8 (Electricité et photovoltaïque), le juge administratif, par ordonnance du 16 janvier 2025, a annulé la procédure de passation du lot au stade de l'analyse des offres. La juridiction a considéré que l'offre retenue (entreprise GAILLARD Electricité) n'était pas conforme aux exigences techniques du marché en ce qui concerne le volet photovoltaïque et qu'elle constituait une variante. Or, les variantes n'étaient pas autorisées par le CCTP et le règlement de la consultation.

En conséquence, par arrêté du 21 janvier 2025, M. le Président a été contraint de déclarer sans suite la procédure de consultation concernant le lot n°8 (Electricité et photovoltaïque).

Aussi, une nouvelle consultation été publiée le 29 janvier 2025 sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 28 février 2025 à 12h.

Au total, 9 plis ont été reçus avant la date et l'heure limite.

Les analyses de candidatures et d'offres ont été effectuées par le maître d'œuvre au regard des critères de jugement prévus au règlement de la consultation (valeur technique pondérée à 60%, prix pondéré à 40 %).

Le classement des offres est synthétisé dans le tableau ci-après :

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-2538 01476-2025 0318-2025_02-DE

... / ...

Entreprise	Montant HT	Note prix / 40	Note technique / 60	Note globale / 100	Rang
GAILLARD ELECTRICITE	243 591,27 €	40	60	100	1
ELTIS SARL	260 452,20 €	37,41	60	97,41	2
AVENIR ELECS	269 981,68 €	36,09	60	96,09	3
IT ELEC	271 988,82 €	35,82	60	95,82	4
ELEC PARTNERS	277 541,40 €	35,11	60	95,11	5
H2E	250 010,38 €	38,97	55	93,97	6
BE CABLING	346 500,00 €	28,12	50	78,12	7
FAUCHE VEODIS	288 147,00 €	33,81	42	75,81	8
MEG	344 000,00 €	28,32	42	70,32	9

Au regard du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres ad hoc, réunie le 10 mars 2025, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : **GAILLARD ELECTRICITE (38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin)**, classée en rang 1 avec la note globale de 100 / 100.

En conséquence, M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le marché selon la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

Approuve la décision de la commission d'appel d'offres ad hoc du 10 mars 2025 ;

Autorise M. le Président à signer le marché de travaux (Lot « électricité et photovoltaïque ») pour la construction de la « Maison de l'Eau des Pays du Guiers » à Pont de Beauvoisin (Isère) avec l'entreprise : **GAILLARD ELECTRICITE (38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin)**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 1^{er} avril 2025,

Le Président, C. BERTHOLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2025

Application agréée E-legalite.com